



Mairie

08000 WARCQ

03.24.56.01.62

[warcq@orange.fr](mailto:warcq@orange.fr)

[www.warcq.fr](http://www.warcq.fr)

Arrêté n° 75 - 2024

## Arrêté municipal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) pour l'année 2024

Le Maire de WARCQ,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2225-1 et suivants, L 2213-32 et R 2225-1 et suivants,*

*Vu le Décret n° 2015-235 du 27 février 2015,*

*Vu l'arrêté ministériel NOR : INTE1522200A du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,*

*Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-266 du 10 mai 2019 approuvant le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie des Ardennes (RDDECI),*

*Considérant que le maire assure la défense extérieure contre l'incendie sur son territoire de compétence,*

*Considérant que, dans ce cadre et conformément aux dispositions de l'article R. 2225-4 du CGCT, le maire a vocation à identifier les risques, la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie,*

*Considérant enfin que cette mission doit également prendre en compte les règles définies au niveau départemental dans le règlement départemental de la DECI pris par arrêté préfectoral précité en date du 10 mai 2019,*

### ARRÊTE

#### Article 1 : Définition du territoire de compétence

La défense extérieure contre l'incendie (DECI) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériels de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de points d'eau incendie (PEI) identifiés à cette fin.

L'objet du présent arrêté est de procéder à l'identification des risques à prendre en compte, d'inventorier les PEI et de fixer les modalités de contrôle.

Le présent arrêté est applicable sur la commune de WARCQ.

## **Article 2 : Risques à prendre en compte dans le cadre de la DECI**

Le règlement départemental de défense extérieur contre l'incendie détermine les besoins en eau en fonction du type de risque. Le cas général peut se décliner comme suit :

- **les risques courants :**

- Faibles : quantité d'eau et durée adaptée en fonction de la nature du risque à défendre, avec un minimum de 30 m<sup>3</sup> utilisables en 1 heure ou instantanément ;
- Ordinaires : à partir de 60 m<sup>3</sup> utilisables en 1 heure ou instantanément et jusqu'à 120 m<sup>3</sup> utilisables en 2 heures ;
- Importants : à partir de 120 m<sup>3</sup> utilisables en 2 heures ou instantanément avec plusieurs sources, au cas par cas.

- **les risques particuliers :** établissement recevant du public, industriels ou agricoles nécessitant une approche spécifique.

## **Article 3 : La liste des Points d'Eau Incendie (PEI)**

Les points d'eau incendie (publics ou privés) regroupent les poteaux et les bouches incendie ainsi que les points d'eau naturels ou artificiels (réserves ouvertes, aériennes, enterrées ou souples, mares, étangs, cours d'eau).

L'ensemble des PEI publics et privés concourant à la DECI du territoire de compétence et des sites particuliers sont ceux figurant dans la liste annexée au présent arrêté.

## **Article 4 : L'organisation de l'information entre les différents acteurs**

Les échanges d'informations entre les différents acteurs de la DECI concernant les actions de maintenance, de contrôles techniques, ainsi que les états de disponibilité et d'indisponibilité s'effectuent par l'intermédiaire de la base de données départementale informatisée des PEI.

De ce fait, la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole a conventionné avec le SDIS, pour pouvoir accéder au logiciel de gestion des PEI, et ainsi procéder à la mise à jour des données directement dans la base départementale des PEI (convention du 19/08/2022).

Toute création d'un nouveau PEI public ou privé doit faire l'objet d'une information au SDIS. Ce dernier intégrera le PEI dans la base de données par l'intermédiaire de la fiche de signalement jointe au RDDECI.

Les cas de carence programmée de tout ou partie de la DECI (lavages de réservoirs de château d'eau, travaux sur les réseaux...) devront faire l'objet d'un signalement au SDIS via l'adresse électronique suivante : [deci@sdis08.fr](mailto:deci@sdis08.fr)

#### **Article 5 : Les modalités de réalisation des contrôles techniques des PEI**

Le contrôle technique comprend un contrôle du débit et de la pression (débit maximal débit à un bar, pression dynamique au débit requis par l'analyse des risques) ainsi qu'un contrôle fonctionnel consistant à s'assurer de l'accessibilité et de la visibilité, de la présence effective de l'eau, de la bonne mise en manœuvre des appareils, de la présence des bouchons de raccords...

Au titre de la police administrative spéciale de la défense extérieure contre l'incendie et conformément au règlement départemental de la DECI du département des Ardennes, le contrôle technique périodique est effectué une fois tous les trois ans.

Dans ce contexte, la Commune de WARCQ a conventionné avec la Communauté d'Agglomération d'Ardenne Métropole, en date du 28 mai 2021, pour les contrôles techniques périodiques (débit/pression) et la maintenance des PEI.

#### **Article 6 : Notification de l'arrêté**

Le maire est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Préfet des Ardennes et transmis au SDIS des Ardennes, et affiché en Mairie.

Fait en Mairie de WARCQ, le 26 novembre 2024.



Le Maire de WARCQ,

Marie-Annick PIERQUIN.

#### **Délais et voies de recours**

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du Code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de son affichage (pour les communes < 3 500 hab) d'un recours gracieux auprès de la commune.

L'absence de réponse dans ces deux cas vaut décision implicite de rejet au terme d'un délai de deux mois. Après un recours gracieux, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article R 421-2 du Code de justice administrative, vous avez la possibilité d'introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif : 25 Rue du lycée 51000 Châlons En Champagne.

08497 WARCQ

N°	Type	Etat		Description							
000001	Reconnaissance opérationnelle	réalisée le 13/05/2024		C.I.S. de CHARLEVILLE-MEZIERES HYDRANTS - P2							
Légende : <ul style="list-style-type: none"> <li>* Etat</li> <li>* Anomalie</li> <li>* Accès</li> <li>* Signalisation</li> <li>✗ -Indisponible</li> <li>✗ -Avec anomalies</li> <li>✗ -Non autorisée</li> <li>✗ -Problématique</li> <li>✓ -En service</li> <li>✓ -Sans anomalie</li> <li>✓ -Autorisée</li> <li>✓ -Sans problème</li> <li>✗ -Non conforme en service</li> </ul>											
PEI normalisés											
N°	Type	Adresse	Diam. d'alim.	Diam. de sortie	Heure	*Etat	*Anomalie	*Accès	*Sign.	Anomalies	Observations
1	PI65	Place de la Grande Fontaine derrière le lavoir	80	65 2x40	Après midi	✗	i	✓	✓	Chaînette(s) H.S. ou manquante(s) Capot détérioré, H.S. ou manquant	deux chaînettes de 45. Capot HS
2	PI100	Place Renée Camus	80	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
3	PI100	RD 16 vers This au carrefour de la Guillotine	125	100 2x65	Après midi	✓	i	✓	✓	Numérotation manquante	
4	PI65	15 Lieu-dit les Granges Pavants Au numéro 15 de la promenade des Pavants	80	65 2x40	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 25m3 / h) (Volume = 0m3) Chaînette(s) H.S. ou manquante(s) Numérotation manquante	2 chaînettes bouchons de 45 manquants Contrôle technique du service des eaux en 2022
5	PI100	Rue de la Croix du Moulin A l'entrée de la rue	80	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) (Volume = 0m3)	Contrôle technique du service des eaux en 2022
6	PI100	12 Rue de la Croix du Moulin En haut du lotissement	80	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 0m3 / h) (Volume = 0m3)	Contrôle technique du service des eaux en 2023
7	PI100	Lieu-dit les Granges Pavants ZAE, après le giratoire à droite	125	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 28m3 / h) (Volume = 0m3) Capot détérioré, H.S. ou manquant Numérotation manquante	verrou capot manquant PI Pont à Mousson Contrôle technique du service des eaux en 2022
8	PI100	Lieu-dit les Granges Pavants ZAE, Garage "Thiriet"	125	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 25m3 / h) (Volume = 0m3)	Contrôle technique du service des eaux en 2022
9	PI100	Lieu-dit les Granges Pavants face à "Pinier Bascules"	125	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 25m3 / h) (Volume = 0m3) Bouchon(s) H.S. ou manquant(s) Capot détérioré, H.S. ou manquant	Manque bouchon de 65 Contrôle technique du service des eaux en 2022
10	PI100	7 Promenade des Remparts Au numéro 7, SPA Célinie	125	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
11	PI100	Place des Granges Bertholet A l'entrée de la place	125	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Chaînette(s) H.S. ou manquante(s)	
12	PI65	29 Promenade des Bertholet lieu-dit la Bellevue du Nord	70	65 2x40	Après midi	✗	i	✓	✓	Chaînette(s) H.S. ou manquante(s) Autre anomalie d'état (à préciser) pas de vis cassé	
13	PI100	Promenade des Bertholet, angle magasin LIDL	70	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Capot détérioré, H.S. ou manquant	capot détérioré
14	PI100	43 Parc Foster face Pharmacie	100	100 2x65	Après midi	✓	i	✓	✓	Installation gênant la manoeuvre Numérotation manquante	DANS UNE HAIE
15	PI100	6 Parc Foster fond du lotissement	80	100 2x65	Après midi	✓	i	✓	✓	Numérotation manquante	
16	PI100	Rue Lyautey en bas de la rue Lyautey, angle rue Émile Nivelet	Inconnu	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
17	PI100	Boulevard Pierquin maison Bosselle	100	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Capot détérioré, H.S. ou manquant Numérotation manquante	COQUILLE MANQUANTE
18	PI100	3 Rue du Commerce "Palettes Ardennaises"	100	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 25m3 / h) (Volume = 0m3) Capot détérioré, H.S. ou manquant	Manque bouchon de 65 + 3 chaînettes + verrou capot PAM Contrôle technique du service des eaux en 2022
20	PI100	153 Boulevard Pierquin la Mal Campée, 153 boulevard Lucien Pierquin	100	100 2x65	Après midi	✓	i	✓	✓	Numérotation manquante	
21	PI100	84 Boulevard Lucien Pierquin la Mal Campée, en face du N° 84	100	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar = 21m3 / h) (Volume = 0m3) PI ou BI à rehausser ou à rabaisser Dans le sol mais ne gêne pas la manoeuvre	Contrôle technique du service des eaux en 2022
22	PI100	57 Boulevard Pierquin face à la rue de l'Avenir	125	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
23	PI100	Boulevard Pierquin angle rue E. Pierot	125	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
24	PI100	milieu de rue à proximité du numéro 11	100	100 2x65	Après midi	✓	i	✓	✓	Numérotation manquante	
25	PI100	Boulevard Pierquin angle rue Foch	125	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Joint H.S. manquant ou non adapté	
26	PI100	Rue de la Chapellerie Angle rue de la chapellerie	80	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
27	PI100	23 RD 309 vers Toumes passage à niveau	100	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	en travaux	
28	PI100	Rue de la Géraude lieu-dit les Granges Bertholet, lotissement	80	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		

Légende		Indisponible		En service		Non conforme en service	
* Etat	✗	- Indisponible	✓	- En service	✗	- Non conforme en service	
* Anomalie	i	- Avec anomalies	✓	- Sans anomalies	✗	- Sans anomalies	
* Accès		- Non autorisés	✓	- Autorisés	✗	- Sans problème	
* Signalisation		- Problématique	✓	- Sans problème	✗	- Sans problème	

## PEI normalisés

N°	Type	Adresse	Diam. d'alim.	Diam. de sortie	Heure	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Sign.	Anomalies	Observations
29	PI100	Boulevard Pierquin la Mal Campée, angle chemin du Château d'Eau	200	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
30	PI100	Place des Granges Pavants	150	100 2x65	Après midi	✓	✓	✓	✓		
38	PI100	Impasse Monique Gentil Accès rue du Château d'eau	100	100 2x65	Après midi	✗	i	✓	✓	Débit ou volume < 30 m3/h (Débit A 1 bar ≈ 13m3 / h) (Volume = 0m3) Numérotation manquante	Contrôle technique du service des eaux en 2022

N°	Type	Etat	Description
----	------	------	-------------

000002 Reconnaissance opérationnelle réalisée le 02/10/2024

C.I.S. de CHARLEVILLE-MEZIERES  
PENA - P2

Légende		Indisponible		En service		Non conforme en service	
* Etat	✗	- Indisponible	✓	- En service	✗	- Non conforme en service	
* Anomalie	i	- Avec anomalies	✓	- Sans anomalies	✗	- Sans anomalies	
* Accès		- Non autorisés	✓	- Autorisés	✗	- Sans problème	
* Signalisation		- Problématique	✓	- Sans problème	✗	- Sans problème	

## PEI non normalisés

N°	Type	Adresse	Volume m3	m3 / h Ré-alim.	Heure	* Etat	* Anomalie	* Accès	* Sign.	Anomalies	Observations
19	PUI	Boulevard Lucien Pierquin D 8043, poste de gaz	4		Après midi	✓	i	✓	✓	Signalisation absente (panneau)	Au niveau du poste de Gaz, Au niveau des dernières maisons avant le grand virage pour aller sur la RN Direction cliron Puisard au sol Contrôle technique du SDIS en 2011
32	PAS	Rue de la République Rivière la Sommonne, au pont (accès par la friterie)	Inépuisable		Matin	✗	i	✓	✓	Aire d'aspiration à nettoyer Chemin d'accès à nettoyer/renforcer Point d'eau Incendie inaccessible Profondeur d'eau < 80 cm Autre problème d'accès (à préciser) Signalisation absente (panneau) rocher bloquant l'accès	Dernière l'ancienne friterie de JP JADON Contrôle technique du SDIS en 2011
33	PAS	Rue du rivage Fleuve la Meusau niveau de la mise à l'eau	Inépuisable		Matin	✓	i	✓	✓	Autre anomalie d'accès (à préciser) Signalisation absente (panneau) rue étroite	au niveau de la mise à l'eau rue du rivage Contrôle technique du SDIS en 2011
34	PAS	Hameau la Grange aux Bois Rivière la Sommonne	Inépuisable		Matin	✓	i	✓	✓	Signalisation absente (panneau) chemin étroit sur le pont avant les habitation	Prendre chemin au niveau de l'ancienne station épuration Petit chemin indiqué hameau la grange aux bois Sommonne au bout du chemin Contrôle technique du SDIS en 2011
35	R	Rue François Utrano au carrefour dans la ZAE	120		Matin	✓	✓	✓	✓		présence d'eau non vérifiée pei à proximité Contrôle technique du SDIS en 2011
37	ETA	Hameau La Basse Praëlle accès par le SPA de la Basse Praëlle (étang derrière le mur)	120		Matin	✗	i	✓	✓	Aire d'aspiration à nettoyer Aire d'aspiration non aménagée Installation gênant la manoeuvre Profondeur d'eau < 80 cm	Boite à clé en bas du portail, voir photo sur cahier PENA Etang dans propriété privée Ancien SPA de la basse praëlle Contrôle technique du SDIS en 2011
39	PCE	Chemin de la Pisselotte	300		Après midi	✓	i	✓	✓	Signalisation absente (panneau)	Pi en aspiration Contrôle technique du SDIS
40	ETA	ZAE de Warcq Industrie Thiriet	120		Matin	✗	i	✓	✓	Aire d'aspiration non aménagée Autre anomalie d'accès (à préciser) Signalisation absente (panneau) au niveau de l'entrée de l'entreprise à droite pei juste portail entrée	plus de 120 m3 Contrôle technique du SDIS
41	CIT	162 Boulevard Lucien Pierquin dans le lotissement à droite avant la côte du temple, poteau aspiration capacité inconnue	60		Après midi	✓	i	✓	✓	Signalisation absente (panneau)	Contrôle technique du SDIS